

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2016

---

ORDONNANCES N° 2016-1019 DU 27 JUILLET 2016 ET N° 2016-1059 DU 3 AOÛT 2016 -  
(N° 4122)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par  
Mme Santais, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 9, après le mot :

« surcoûts »,

substituer aux mots :

« en résultant »,

les mots :

« qui en résultent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.